FORD **PROTECT**

Programme Protection-**entretien** Ford

PROGRAMME D'ENTRETIEN PROLONGÉ

Allons plus loin

Programme Protection-**entretien** Ford

La vie est complexe; prendre soin de votre véhicule devrait être simple.

Un entretien régulier permet d'assurer le fonctionnement optimal de votre véhicule. Que vous achetiez ou louiez, vous voulez profiter de la tranquillité d'esprit de savoir que vous êtes prêt à relever les défis de la route vers l'avenir.

CONÇU PAR FORD • **CONSTRUIT** PAR FORD • **PROTÉGÉ** PAR FORD

Le PEF couvre **tous les services d'entretien périodique prescrits**, tels que décrits dans votre Guide du propriétaire.

Il couvre également, selon le besoin, **8 pièces d'usure courante** si la cause est attribuable à une usure normale ou à un défaut de fabrication.

Franchise de 0 $

PEF pour les véhicules diesel, les châssis-cabines, les véhicules électriques et les véhicules de location

Demandez tous les détails concernant ces options uniques de limites de temps/kilométrage à votre concessionnaire.

POURQUOI **FORD PROTECT**?

Commodité

- Accepté chez tous les concessionnaires Ford et Lincoln au Canada et aux É.-U.

Fiabilité

- Un service spécialisé effectué par des techniciens formés par Ford qui utilisent des pièces approuvées par Ford pour un assemblage, une finition et des performances de qualité supérieure
- Les seuls programmes garantis à 100 % par Ford du Canada Limitée

Valeur

- La couverture est cessible* et peut contribuer à rehausser la valeur de revente ou la valeur résiduelle de votre véhicule
- L'entretien prépayé vous protège contre les coûts croissants des services d'entretien
- Options de paiement flexible – Les frais du programme peuvent être inclus dans votre contrat de financement

Une façon bien pensée de protéger votre investissement automobile pour quelques sous par jour!

*Des frais de cession peuvent s'appliquer.

SERVICE SIMPLIFIÉ **POUR VOTRE VIE OCCUPÉE**

Avec le programme Protection-entretien Ford, il est plus facile de suivre le calendrier d'entretien recommandé par Ford. Que couvre le Programme Protection-entretien Ford?

Entretien **périodique**

Le PEF couvre tous les services d'entretien périodique prescrits, tels que décrits dans votre Guide du propriétaire*, jusqu'à concurrence du nombre maximal de visites indiqué dans votre programme.

- Vidange de l'huile moteur et remplacement du filtre**
- Inspection et permutation des pneus
- Inspection des plaquettes/segments/disques/tambours, tuyaux et flexibles de frein, et du frein de stationnement
- Inspection des roues (jeu axial ou bruit)
- Inspection et lubrification de la timonerie de direction, des rotules, de la suspension et, selon l'équipement, des demi-arbres, arbres de direction et joints de cardan
- Vidange de l'huile de boîte de vitesses
- Remplacement du filtre à carburant
- Remplacement du filtre à air du moteur
- Vidange du liquide de refroidissement du moteur
- Remplacement du clapet RGC
- Remplacement de l'huile de boîte de transfert, selon l'équipement
- Inspection et lubrification des joints de cardan du pont avant des 4x4, selon l'équipement
- Lubrification des roulements à aiguilles de moyeu avant des 4x4, selon l'équipement
- Lubrification des roulements de roue avant, remplacement des bagues de graissage et ajustement des roulements des 4x2, selon l'équipement
- Remplissage du fluide pour échappement diesel, selon l'équipement

Huit pièces d'usure

Le PEF couvre, au besoin, les pièces d'usure suivantes si la cause est attribuable à une usure normale ou à un défaut de fabrication†:

- Plaquettes de frein et garnitures
- Disques de frein
- Amortisseurs
- Bougies d'allumage
- Balais d'essuie-glaces
- Courroies du moteur, durites de liquide de refroidissement/colliers de serrage/joints de durites
- Ampoules (sauf lampes, feux et phares à DEL et à décharge, sauf si le PEP Protection étendue Plus! a été acheté)
- Disque d'embrayage (boîte de vitesses manuelle seulement)

Inspection **multipoint**

À chaque visite d'entretien, nos techniciens formés effectueront les services suivants*:

Vérification des niveaux des liquides suivants et remplissage :

- Boîte de vitesses (si dotée d'une jauge d'huile)
- Réservoir de liquide de frein
- Direction assistée
- Vase d'expansion de liquide de refroidissement
- Liquide lave-glace
- Fluide pour échappement diesel (au besoin)

Vérification des systèmes/composants suivants :

- Fonctionnement du klaxon, des lampes intérieures, phares, clignotants, feux de détresse et feux stop
- Fonctionnement du lave-glace et des essuie-glaces
- Pare-brise – fêlé, ébréché ou piqué
- Durites de radiateur, chauffage et climatisation afin de détecter les fuites et dommages
- Filtre à air du moteur
- Fuites d'huile ou de liquide
- Système d'échappement (fuites, dommages, pièces desserrées)
- Direction et timonerie de direction
- Éléments des amortisseurs/jambes de suspension – fuites et/ou dommages
- Courroie(s) des accessoires
- Fonctionnement de l'embrayage (selon l'équipement)
- Pneus afin d'en vérifier l'usure et la pression d'air

*Consultez le Guide du propriétaire pour tous les détails.
**L'option « huile synthétique » doit être achetée pour avoir doit au remboursement du coût de remplacement par de l'huile synthétique.
†Un ensemble de plaquettes de frein et garnitures et un ensemble de disques de frein au maximum peuvent être remplacés tous les 60 000 kilomètres. Deux ensembles de balais d'essuie-glace au maximum peuvent être remplacés chaque année.

Améliorations

Options permettant de personnaliser votre couverture du PEF

Option de remboursement des frais de location d'un véhicule dès le premier jour

- Remboursement des frais de location jusqu'à concurrence de 30 $/jour pendant un maximum de 2 jours pour une réparation couverte par le programme

Option huile synthétique

- L'option « huile synthétique » doit être achetée afin de couvrir le remplacement par de l'huile synthétique.

Des programmes faits pour vous

Choisissez les options de limites de temps, de kilométrage et d'intervalle d'entretien qui correspondent le mieux à votre programme de propriété et à vos habitudes de conduite.

Le tableau énumère le nombre maximal de visites d'entretien couvertes pour chaque période de programme et d'intervalle d'entretien.

PROGRAMMES DISPONIBLES		VOITURES, CAMIONS ET VÉHICULES À MOTEUR DIESEL Intervalles d'entretien		
Choix de limites de temps et de kilométrage		6 mois/ 8 000 km	6 mois/ 12 000 km	12 mois/ 16 000 km
8 ans	200 000 km 150 000 km	25 19	18 16	12 9
7 ans	200 000 km 150 000 km 100 000 km	25 18 14	16 14 14	12 9 7
6 ans	200 000 km 120 000 km 100 000 km	25 15 12	16 12 12	12 7 6
5 ans	150 000 km 100 000 km 80 000 km	18 12 10	12 10 10	9 6 5
4 ans	120 000 km 100 000 km 80 000 km 60 000 km	15 12 10 8	10 8 8 8	7 6 5 4
3 ans	75 000 km 60 000 km	9 7	6 6	4 3
2 ans	50 000 km 40 000 km	6 5	4 4	3 2

Si vous dépassez le nombre maximal de visites d'entretien avant la date d'expiration du programme, vous pouvez toujours profiter de la tranquillité d'esprit que procure la couverture des huit pièces d'usure pendant la période de couverture de votre programme.

La couverture pour les véhicules admissibles débute à la date d'achat du programme et cesse à l'expiration de la limite de temps (à partir de la date d'entrée en vigueur de la garantie) ou de kilométrage choisie (sur le compteur du véhicule) [selon le premier terme atteint]; ces limites sont calculées à partir de zéro kilomètre et de la date d'entrée en vigueur de la garantie.

Les services d'entretien couverts par votre PEF sont fondés sur les services d'entretien périodique recommandés dans votre Guide du propriétaire. L'intervalle de 6 mois/8 000 kilomètres donne lieu à un service d'entretien établi en fonction de conditions spéciales d'utilisation, telles que décrites dans votre Guide du propriétaire. Le PEF Commercial prévoit un intervalle d'entretien fixe de 6 mois/8 000 kilomètres. Toute autre périodicité d'entretien donne lieu à un service d'entretien établi en fonction de conditions normales d'utilisation, telles qu'elles sont décrites dans votre Guide du propriétaire.

Un nombre maximum de visites d'entretien est établi en fonction de la limite de temps et de kilométrage prévue par le programme choisi. Selon les intervalles de temps ou de kilométrage suivis, le nombre de visites d'entretien reçu ne reflétera pas nécessairement le nombre maximum de visites d'entretien offert. Bien que les services d'entretien puissent être effectués en tout temps pendant la période couverte par le programme, Ford recommande de suivre le calendrier d'entretien exposé dans le Guide du propriétaire. L'option « huile synthétique » doit être achetée pour avoir droit à un remboursement du coût de remplacement par de l'huile synthétique en vertu du PEF.

LA MEILLEURE EXPÉRIENCE DE PROPRIÉTAIRE

PEP Protection étendue + PEF

Rehaussez votre PEF avec le PEP Protection étendue pour combiner la facilité de l'entretien prépayé du véhicule avec la tranquillité d'esprit de la protection contre les réparations imprévues.

VÉHICULE MARQUE _____ MODÈLE _____

ANNÉE _____ ☐ **NEUF**

DATE D'ACHAT ____ / ____ / ____ **KILOMÉTRAGE DU VÉHICULE** _____

TEMPS/ KILOMÉTRAGE _____ **PRIX** _____ $

CONÇU PAR FORD • **CONSTRUIT** PAR FORD • **PROTÉGÉ** PAR FORD

Cette brochure vise uniquement à fournir des renseignements généraux limités sur Ford Protect, car certaines restrictions, limitations et exclusions s'appliquent. La disponibilité, les avantages et la couverture des différents programmes peuvent varier d'une province à l'autre. Consultez votre concessionnaire participant pour obtenir tous les détails du programme. Les illustrations présentées dans cette brochure figurent à titre de représentation graphique seulement. Consultez votre concessionnaire ou votre Guide du propriétaire pour tous les détails concernant les services d'entretien prescrits.

Imprimé au CANADA sur du papier recyclé
MARS 2016 | SBR-FP16-03FR

©2016 Ford du Canada Limitée. Tous droits réservés.

ford.ca